Commission des Affaires Régionales et Intercommunales (CARI)

Rapport Annuel 2016-2017 - SDNL

Table des matières

Rapport Annuel 2016-2017 - SDNL 1

Préambule 2

Rappels : le périmètre PALM et ses sites stratégiques 2

Les sites stratégiques (en gras : ceux dans le périmètre du SDNL) 3

Transports routiers et publics du SDNL : 4

Plan schématique des axes routiers et transports publics 4

Extension de la ligne t-l-54 5

Giratoires Bel-Air & Mon-Repos 6

Mobilité douce 8

Les limitations actuelles aux projets 9

Conclusion 9

Glossaire des principales abréviations utilisées dans ce rapport et dans le rapport 2016 du SDNL 10

Préambule

Le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) a été déposé fin 2016 auprès de l'Office fédéral du Développement Territorial (ARE). La grande majorité des projets sont en retard ou en attente de la décision de l'ARE.

Certains projets ont pu avancer et c'est pour cette raison que la CARI a choisi de présenter les avancements de ceux-ci. Cela vient ainsi en complément du rapport de la CARI 2016.

Rappels : le périmètre PALM et ses sites stratégiques

Le périmètre du PALM :

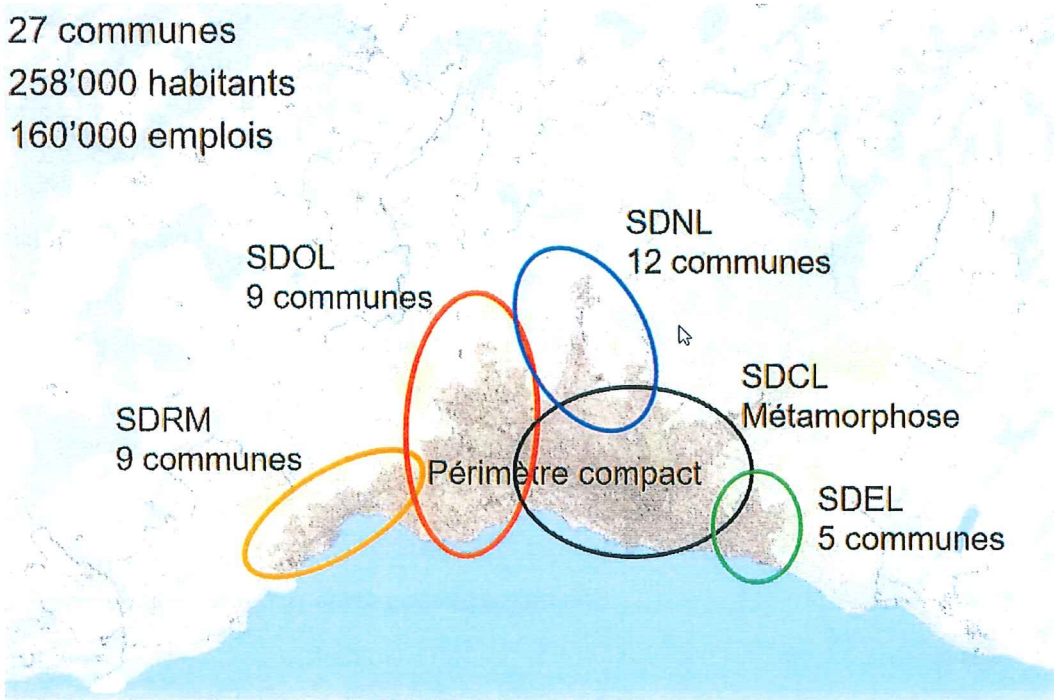

Figure 1- Source : présentation mai 2011 Ville de Lausanne

SDCL : Schéma directeur du Centre lausannois http://www.lausanne.ch/lausanne-en-bref/lausanne-demain/projet-metamorphose.html

SDEL : Schéma directeur de l'Est lausannois http://www.est-lausannois.ch/

SDNL : Schéma Directeur du Nord Lausannois http://www.sdnl.ch

SDOL : Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois http://ouest-lausannois.ch/

SDRM : Schéma Directeur de la Région Morgienne http://www.regionmorges.ch/index.php?aid=119

Périmètre Compact: http://www.lausanne.ch/lausanne-en-bref/lausanne-demain/planification/sdcl.html incluant Métamorphose http://www.lausanne.ch/lausanne-en-bref/lausanne-demain/projet-metamorphose.html

Les sites stratégiques (en gras : ceux dans le périmètre du SDNL)

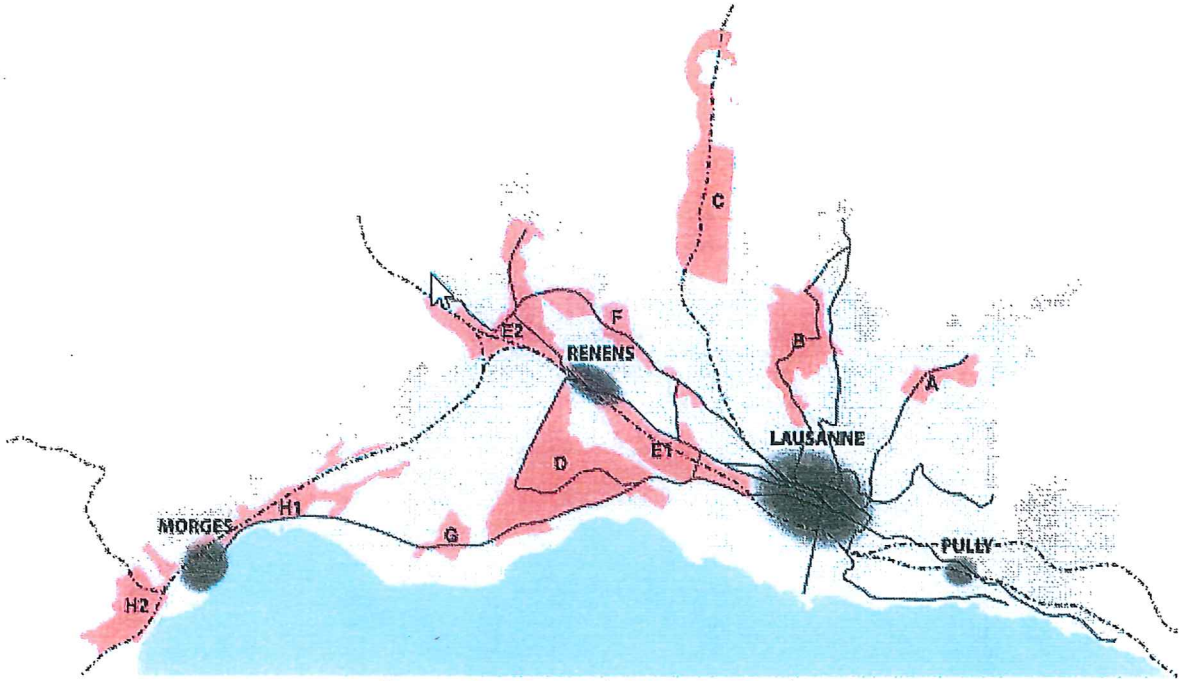

Figure 2- Source: www.lausanne-morges.ch

Site A : Les Fiches Vennes-Croisettes

Site B : Blécherette-Rionzi

Site C : Romanel-Vernand-Cheseaux

Site D : Hautes Ecoles -Tir Fédéral – Maladière

Site E 1 : Prilly-Sud – Malley – Sebeillon

Site E 2 : Arc-en-ciel – Cocagne Buyère

Site F : Route de Cossonay

Site G : Vallaire – Venoge

Site H1 : Morges Est – Lonay – Préverenges – Denges

Site H2 : Morges Ouest - Tolochenaz

Transports routiers et publics du SDNL :

Plan schématique des axes routiers et transports publics

Le rôle du PALM est de proposer des approches à moyen et long terme pour notre région. Voici de façon schématique les axes d'évolution possible de la décongestion du trafic :

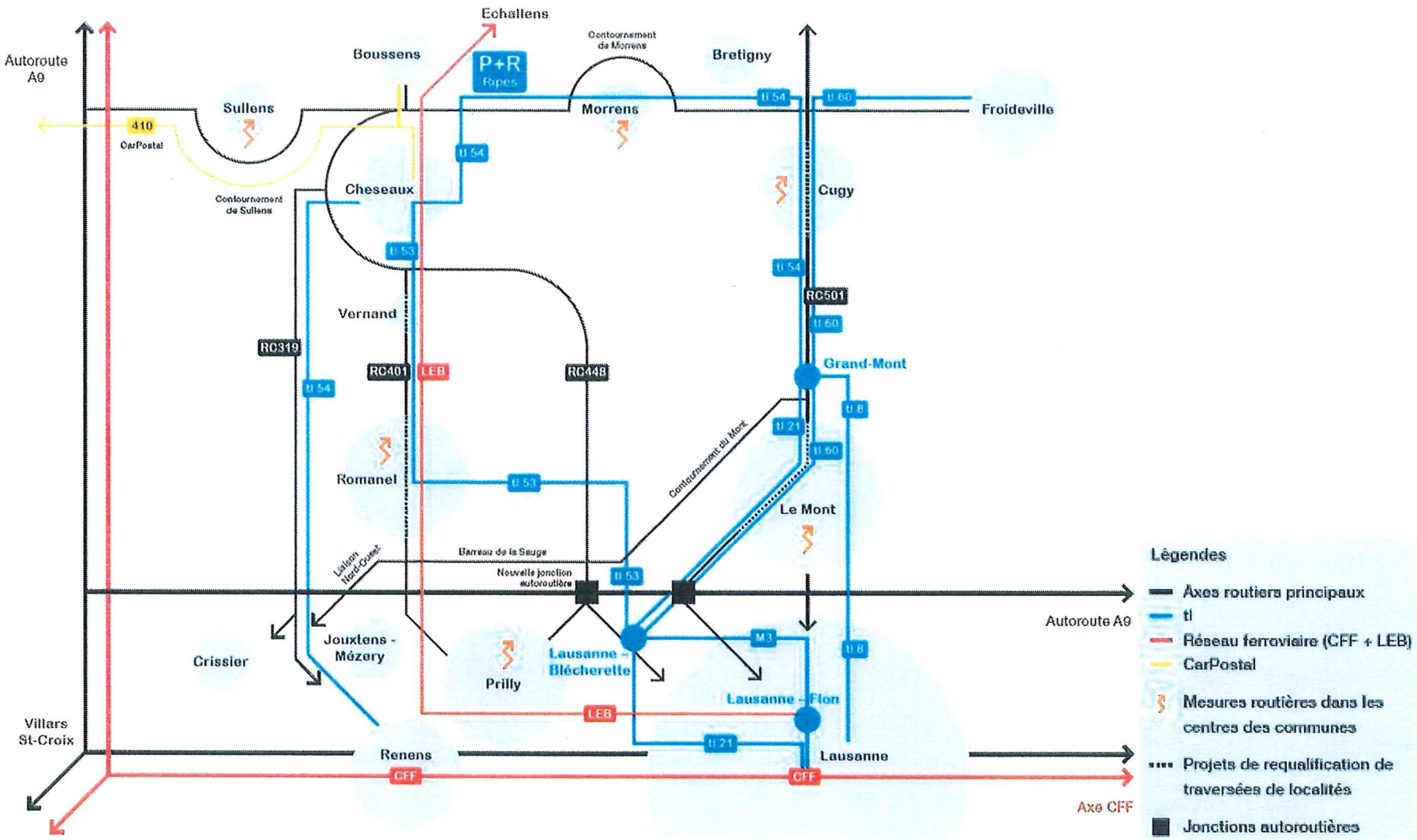

Extension de la ligne t-l-54

Comme présenté dans le préavis N°10/2017 il est prévu que dès le **nouvel horaire de décembre 2017** la ligne 54 aura pour terminus Grand-Mont (comme présenté sur le plan de la page précédente), pour autant que toutes les communes aient effectué les adaptations nécessaires.

Afin d'assurer le passage des bus articulés au cœur du village de Morrens, **des feux de circulation** doivent être mis en place. En ce qui concerne Cugy, un aménagement du rond-point est à prévoir. Pour la commune de Morrens, les modifications étant assez importantes, la réalisation du préavis et la réalisation des travaux pourraient reporter la mise en place de la prolongement de la ligne et des nouveaux horaires.

Les arrêts de bus Cheseaux-sur-Lausanne Ste-Marie et Cugy Grillon (notés à terme sur le plan ci-dessous), dépendent de l'urbanisation des nouveaux quartiers d'habitation.

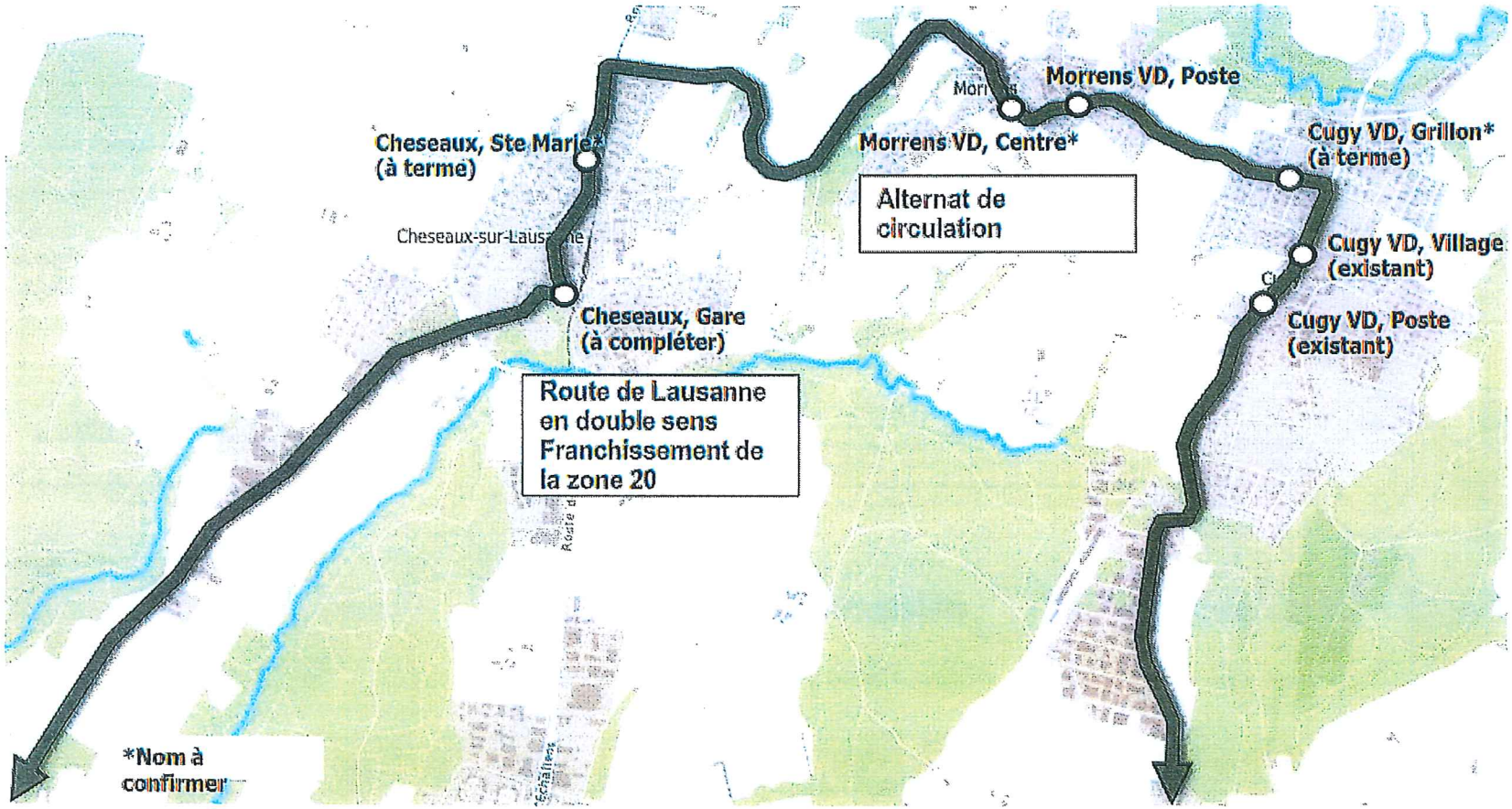

Figure 3: Source présentation SDNL 13.03.2017

Giratoires Bel-Air & Mon-Repos

Au départ, le SDNL proposait d'effectuer les aménagements en plusieurs étapes, une première étape consistait au doublement des voies de circulations dans les giratoires et les voies de contournement sans doublement au niveau du pont de la Mèbre comme présenté ci-dessous :

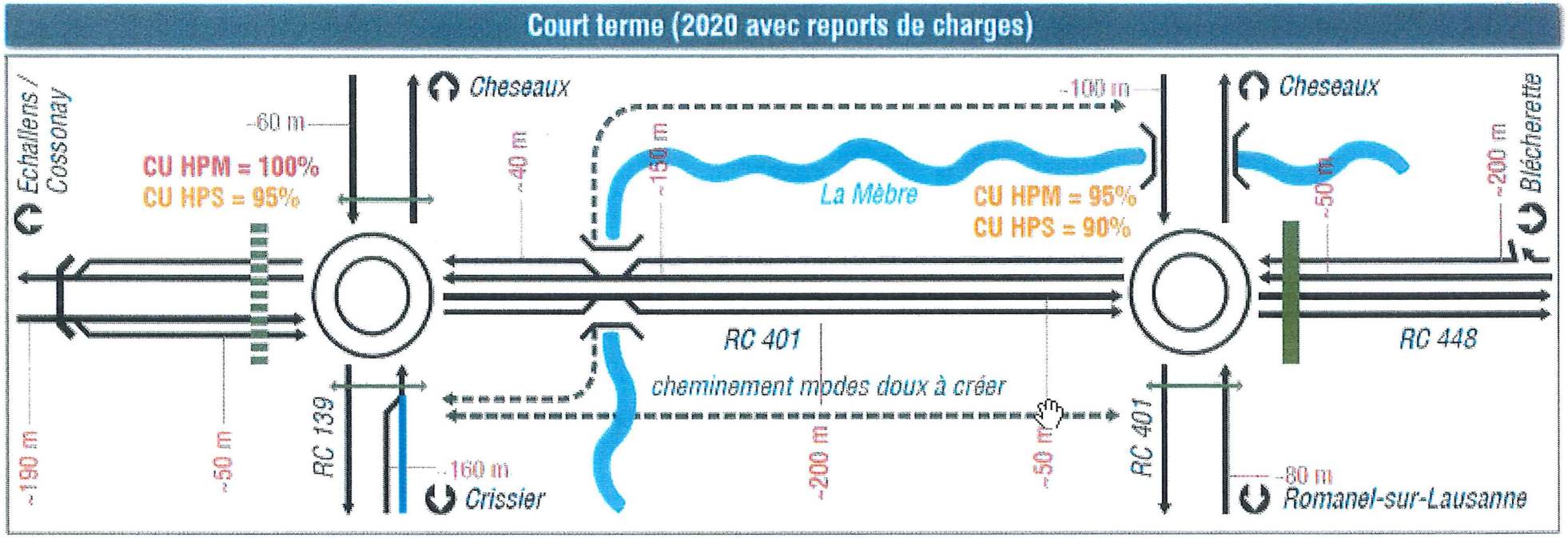

Figure 4 - Source: présentation SDNL 13.03.2017

Le goulet d'étranglement que représente le pont à 2 voies de circulation met en avant la proposition d'opter directement pour la réalisation de la seconde phase, soit le doublement du pont.

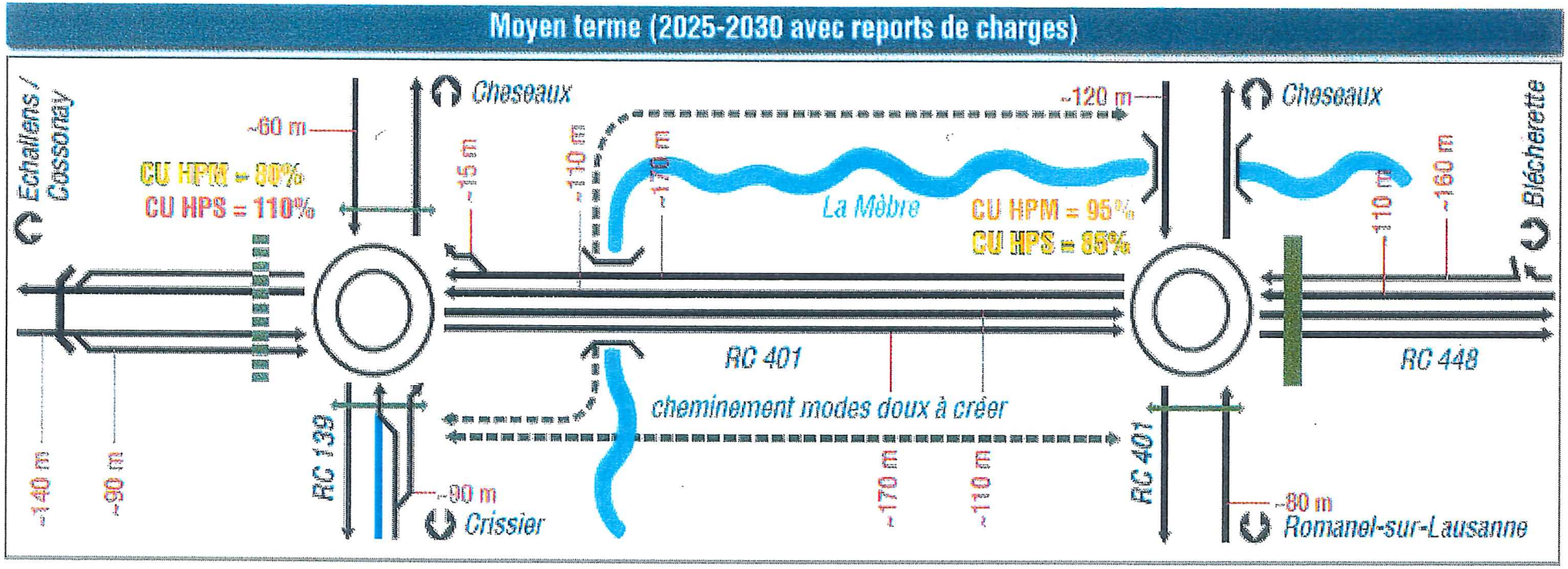

Figure 5 - Source: présentation SDNL 13.03.2017

Au niveau de chaque giratoire, des aménagements complémentaires sont nécessaires :

- Mon Repos (sur la commune de Cheseaux)
  - Aménagement d'une voie bus en approche du giratoire sur la RC 319
  - Aménagement d'un franchissement mobilité douce au niveau du giratoire (les besoins de franchissements du contournement au giratoire de Mon-Repos sont uniquement locaux et pour les piétons; pour les vélos, un itinéraire alternatif est à réaliser, entre la RC 319 et le chemin de Sorécot, permettra la continuité de l'itinéraire)
  - Aménagement d'un by-pass au giratoire de la RC 319 vers la RC 401 en direction de Lausanne
- Bel-Air (sur la commune de Lausanne)
  - Adaptation/reconstruction de l'actuelle passerelle « modes doux » au niveau du giratoire

Mobilité douce

Dans le périmètre du SDNL, la mobilité douce semble s'orienter majoritairement sur l'amélioration des pistes cyclables.

Les objectifs opérationnels du SDNL dans ce domaine sont :

- Réseau de pistes cyclables qui facilite le rabattement vers les gares/arrêts des transports-publics
- Promotion du vélo comme mode de transport à part entière

Le but de ces aménagements permettra :

- Le rabattement vers les gares afin de relier le Nord lausannois avec les pôles extérieurs
- De relier les centralités du Nord lausannois afin de créer des liens à l'intérieur du périmètre SDNL

Afin de soutenir ces objectifs à l'horizon 2030, il est important d'établir une réflexion dans le Nord Lausannois des points suivants :

- Stationnement pour les vélos
- Jalonnement du réseau cyclable
- Itinéraires de loisirs ou pour le tourisme
- Opportunité éventuelle d'un réseau de VLS (vélo en libre-service)
- Déplacements piétons

Les limitations actuelles aux projets

L'entrée en vigueur au 1er mai 2014 de la révision de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) a créé de multiples obstacles tant pour le PALM que pour notre commune.

Nous sommes dans une période floue de transition de la LAT (problématique des compensations des surfaces d'assolement), d'attente de la validation de la Confédération et de l'adaptation de la LATC (Loi cantonale sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions).

Un certain nombre de projets sont de ce fait freinés voire gelés, certainement pour une période de plusieurs années.

Conclusion

La CARI propose de vous informer régulièrement sur l'avancement des projets du PALM et du SDNL qui peuvent concerner la commune et ses habitants.

Les projets développés dans le cadre du SDNL permettent une approche plus globale des problématiques locales en impliquant les communes concernées. A noter que dans l'époque actuelle, il est frustrant de constater le retard que subissent certains projets alors que la pression démographique augmente de pair avec l'évolution des emplois. Notre village n'est pas encore prêt à résoudre l'engorgement du trafic aux heures de pointes, ni d'être à même de proposer des parking relais, pour exemple l'arrêt Les Rippes.

La Commission tient encore à remercier chaleureusement Mr Loukas Andriotis, pour sa disponibilité, la qualité de ses informations et vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux de lui donner décharge de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, mai 2017

La Commission :

Anne Pécoud

Annick Péguiron, Présidente

Catherine Prudhomme, Rapporteuse

Caroline Vaney

Eric Michel

Glossaire des principales abréviations utilisées dans ce rapport et dans le rapport 2016 du SDNL

ALM : Agglomération Lausanne-Morges

ARE : 'Office fédéral du Développement Territorial - https://www.are.admin.ch/are/fr/home.html

DGE : Direction générale de l'environnement (Canton de Vaud)

DGE-DIRNA: Direction des ressources et du patrimoine naturels (Canton de Vaud)

DGE-DIREV-ARC: Direction de l'environnement industriel, urbain et rural, ARC : Division air, climat et risques technologiques (Canton de Vaud)

DGMR : Direction générale de la mobilité et des routes (Canton de Vaud)

Gropil : Groupe de Pilotage Politique (un gropil par schéma directeur)

LAT : Loi sur l'Aménagement du Territoire

LATC : Loi cantonale sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions

MD : Mobilité Douce

PA : Projets Agglomérations, les projets d'agglomérations du canton de VD sont présentés ici http://www.vd.ch/themes/territoire/amenagement/projets-dagglomeration/

PALM : Projet d'Agglomération Lausanne-Morges - http://www.lausanne-morges.ch/index.php
Avec un film de présentation sympathique : http://www.lausanne-morges.ch/index.php?aid=269

PDCn : Plan Directeur Cantonal http://www.vd.ch/themes/territoire/amenagement/plan-directeur-cantonal/

PDLi :Plan Directeur Localisé intercommunal (exemple : Lausanne-Vernand -Romanel-sur-Lausanne)

SDCL : Schéma directeur du Centre lausannois - http://www.lausanne.ch/lausanne-en-bref/lausanne-demain/projet-metamorphose.html

SDEL : Schéma directeur de l'Est lausannois - http://www.est-lausannois.ch/

SDNL : Schéma Directeur du Nord Lausannois - http://www.sdnl.ch

SDRM : Schéma Directeur de la Région Morgienne http://www.regionmorges.ch/index.php?aid=119

SDOL : Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois http://ouest-lausannois.ch/

SDT : Service du développement territorial

SPECo : Service de la promotion économique et du commerce (Canton de Vaud)

TP : Transport Public

VAE : Vélo à Assistance Electrique

VLS : Vélo en Libre-Service

Sources : Présentation SDNL du 13.03.2017, site internet PALM, rapport 2016 du SDNL, Ville de Lausanne, ouest-lausannois-